



# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2021 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 1<sup>er</sup> mars 2021 à compter de 19 h sous la présidence de M. le maire, Laurent Thibeault.

Sont présents :

Mmes Annie Girard  
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn  
Vallier Girard  
Claude Riverin  
Frédéric Villeneuve  
**tous conseillers formant quorum**

Est également présent :

M. Christian St-Gelais, directeur général adjoint. En l'absence de Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. St-Gelais exerce la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

### ORDRE DU JOUR – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-35

Il est proposé par Mme Annie Girard  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021
- 1.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2021
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN FÉVRIER 2021
- 1.5 CORRESPONDANCE
- 1.6 RAPPORT DES COMITÉS

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS DES PROJETS STRUCTURANTS – RECOMMANDATIONS DES PROJETS 2021 TOTALISANT 83 540 \$ – **ACCEPTATION**
- 2.2 RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ – DÉPENSES DE 94 687,83 \$ RELIÉES À L'ENTRETIEN – **DÉPÔT**
- 2.3 PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE. - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE – SOUMISSION AU MONTANT DE 38 083,39 \$ – **ACCEPTATION**
- 2.4 MRC DU-FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE – **DEMANDE DE SUBVENTION**
- 2.5 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE CIRCULER EN TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES – CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRITS – **ACCEPTATION**
- 2.6 MAISON DES SOINS PALLIATIFS – AIDE FINANCIÈRE – 3<sup>E</sup> VERSEMENT AU MONTANT DE 600 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 2.7 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR INC. – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES SOUMISE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – **DEMANDE DE CONSULTATION**
- 2.8 WSP – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 6 600 \$ – ÉTUDE DE CONCEPT – MUR DE SOUTÈNEMENT SITUÉ À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL – **ACCEPTATION**
- 2.9 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES – LOT NO. 12 – **DEMANDE D'APPUI**
- 2.10 TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENDEURS-GÉOMÈTRES – MANDAT D'ARPENTAGE –ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – LOT 6 289 594 – **AUTORISATION**
- 2.11 TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENDEURS-GÉOMÈTRES – MANDAT D'ARPENTAGE – SESSION DE PARTIES DE LOTS – SECTEUR DU GRAND-LAC ET DE TABLEAU – **AUTORISATION**
- 2.12 ENGLOBE – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 4 415 \$ – RECOMMANDATIONS GÉOTECHNIQUES POUR LE BÂTIMENT D'ACCUEIL – STABILISATION DE LA BERGE - **ACCEPTATION**
- 2.13 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA DESCENTE-DES-FEMMES - **ACCEPTATION**
- 2.14 BALAYAGE DE LA RUE DU QUAI – CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – **AUTORISATION DE SIGNATURE**
- 2.15 MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE MARS, AVRIL ET MAI 2021 – **NOMINATION**

## 3. FINANCES

- 3.1 FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS – 4<sup>E</sup> VERSEMENT AU MONTANT DE 10 592,06 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.2 LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – 3<sup>E</sup> PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF – PROJET D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AU MONTANT DE 120 812,05 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE – ENTENTE EN MATIÈRE DE SERVICES D'INCENDIE – 1<sup>ER</sup> VERSEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AU MONTANT DE 28 589 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.4 WSP – HONORAIRES TOTALISANT 13 636,04 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**

- 3.5 ÉBÉNISTERIE MONTS VALIN ENR. – PAVILLON DE LA MONTAGNE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CUISINE AU MONTANT DE 6 570,83 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.6 FIRME CAIN LAMARRE – HONORAIRES TOTALISANT 2 862,94 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.7 MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE – SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR UN MONTANT DE 23 099,57 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**

#### **4. URBANISME**

- 4.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – **DÉPÔT**
- 4.2 MONSIEUR OLIVIER HUDON – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM-21-01) – PROPRIÉTÉ SISE AU 330, RUE DU QUAI – **ACCEPTATION**
- 4.3 MONSIEUR PATRICK PRÉVOST – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (UC-21-01) POUR HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ALTERNATIF – **ACCEPTATION**

#### **5. RÈGLEMENTS**

- 5.1 RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 303-2020 – **ADOPTION**
- 5.2 RÈGLEMENT 307-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – **ADOPTION**

#### **6. DIVERS**

#### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ADOPTÉ**

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-36**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin  
Appuyé par M. Vallier Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2021.

**ADOPTÉ**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2021**

M. Christian St-Gelais, directeur général adjoint, dépose la liste des comptes payés en février 2021 totalisant 57 543,81 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN FÉVRIER 2021**

M. Christian St-Gelais, directeur général adjoint, dépose la liste des revenus reçus en février 2021 totalisant 301 985,15 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

### **CORRESPONDANCE**

#### *Invitation à la Marche et la Course du rein 2021*

La Fondation du rein invite toute la population à participer à la Marche du Rein. Cet événement a pour objectif de sensibiliser le public à l'importance du don d'organes et de la santé rénale, tout en permettant d'amasser des fonds pour la recherche sur les maladies rénales et leurs traitements, de même que pour les services offerts aux personnes atteintes. La Fondation du rein invite donc la population et les principaux acteurs régionaux à faire un don.

(Le 26 janvier 2021)

#### *Demande de soutien financier*

La Maison ISA – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay, demande une aide financière aux principaux acteurs régionaux afin de poursuivre leur mission, soit de venir en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant subi des agressions à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches.

(Le 29 janvier 2021)

#### *Demande d'informations de l'Union des producteurs agricoles*

Le Syndicat local de l'UPA Fjord-du-Saguenay demande au Maire, M. Laurent Thibeault, des informations concernant le projet de station d'épuration des eaux. L'UPA souhaiterait connaître les intentions de la Municipalité quant à l'emplacement choisi pour ces installations.

(Le 4 février 2021)

#### *Problématique de chats errants*

Mme Marie Blackburn fait part aux membres du Conseil d'une problématique reliée à la présence de plusieurs chats errants sur le territoire de la municipalité. À la suite de démarches déjà entreprises afin de déplacer les chats vers un refuge pour animaux, Mme Blackburn demande au Conseil une aide financière de 400 \$ pour couvrir les frais de 40 \$ par chat recueilli exigés par le refuge.

(Le 9 février 2021)

#### *Unis pour la faune – mise en valeur des habitats fauniques*

Organisme à but non lucratif créé au cours des derniers mois, Unis pour la faune a pour objectif l'amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques. Il souhaite représenter les intérêts des amateurs de chasse, de pêche et de plein air auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et, à ce titre, participer aux réunions et tables de concertation en matière de gestion du patrimoine faunique et de ses habitats. Unis pour la faune demande ainsi à la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord son appui afin que l'organisme puisse mettre en place certaines actions pour la mise en valeur des habitats fauniques.

(Le 9 février 2021)

### 5<sup>e</sup> édition de l'événement VIRAGE

Afin de débiter les préparatifs pour la tenue de la 5<sup>e</sup> édition de l'événement VIRAGE prévu en 2022, l'organisme L'Art Salé souhaite entamer les discussions avec la Municipalité pour trouver un site adéquat pour l'événement et pour l'hébergement des festivaliers. Cette relocalisation implique des changements par rapport à la formule des éditions précédentes mais elle permettrait un accès plus facile et sécuritaire, une attractivité accrue pour la clientèle locale et une meilleure offre de services et d'activités.

(Le 18 février 2021)

## RAPPORT DES COMITÉS

### Comité de la culture

La conseillère, Mme Suzan Lecours, informe les membres du Conseil que la bibliothèque a reçu au cours des derniers jours 500 nouveaux livres dans le cadre de la rotation périodique entre les bibliothèques de la région et que le prêt de livres se fera sur rendez-vous seulement, et ce, encore jusqu'au 21 juin prochain. De plus, Mme Lecours souligne le fait qu'une citoyenne de la municipalité, Florence Mongrain, s'est vue décerner le titre de Lectrice de l'année local dans la catégorie jeune par le Réseau BIBLIO Saguenay-Lac-Saint-Jean. Florence s'est méritée un certificat-cadeau de 100 \$ de la librairie Les Bouquinistes.

Le maire demande qu'une lettre de félicitations lui soit transmise au nom du conseil municipal.

## MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS DES PROJETS STRUCTURANTS – RECOMMANDATION DES PROJETS 2021 TOTALISANT 83 540 \$ – ACCEPTATION RÉSOLUTION 2021-37

ATTENDU QUE la Société de développement a demandé aux organismes de déposer leur demande d'aide financière au plus tard le 22 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE les demandes suivantes ont été reçues et recommandées par le conseil d'administration de la Société de développement :

	Demandé	Recommandé SD
<b>Art Salé :</b>		
Grandeur Nature 2021	6000 \$	6 000 \$
VIRAGE 5 <sup>e</sup> édition	2 800 \$	2 800 \$
<b>Société de développement :</b>		
Animation au quai	11 620 \$	11 620 \$
Mise à jour de la carte touristique	2 885 \$	2 885 \$
Festival des artisans	29 195 \$	29 195 \$
Soutien d'aide financière pour le volet culturel et communautaire	20 000 \$	20 000 \$
Érablière communautaire	15 840 \$	15 840 \$
Kiosque pour tous	8 455 \$	8 455 \$

ATTENDU QUE les projets VIRAGE 5<sup>e</sup> édition et Kiosque pour tous ne répondent pas aux critères des fonds structurants;

ATTENDU QUE le projet de la mise à jour de la carte touristique sera en partie présenté aux fonds de la Politique de dons et de commandites;

ATTENDU QUE le projet d'érablière communautaire doit poursuivre des démarches préalables au dépôt de sa demande afin de répondre aux exigences de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant sa réalisation sur les terres publiques intramunicipales

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord recommande les projets suivants à la MRC dans les fonds des projets structurants :

Art Salé

Projet 1 : Grandeur nature	6 000 \$
----------------------------	----------

Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

Projet 1 : Animation au quai	11 620 \$
------------------------------	-----------

Projet 2 : Mise à jour de la carte touristique	885 \$
--	--------

Projet 3 : Festival des artisans	29 195 \$
----------------------------------	-----------

Projet 4 : Soutien d'aide financière au volet culturel et communautaire	20 000 \$
---	-----------

Projet 5 : Érablière communautaire	15 840 \$
------------------------------------	-----------

<b>TOTAL</b>	<b>83 540 \$</b>
--------------	------------------

**ADOPTÉ**

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES – PROJET DE LA MISE À JOUR DE LA CARTE TOURISTIQUE – RECOMMANDATION  
RÉSOLUTION 2021-37-A**

ATTENDU QUE la Société de développement a présenté un projet pour la mise à jour de la carte touristique, estimé à 2 885 \$ ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères de la « Politique de dons et de commandites, volet local » et qu'un montant de 2 000 \$ est disponible;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord recommande le projet de mise à jour de la carte touristique au montant de 2 000 \$ à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de dons et de commandites.

**ADOPTÉ**

**RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ – DÉPENSES DE 94 687,83 \$ RELIÉES À L'ENTRETIEN – DÉPÔT**

M. Christian St-Gelais, directeur général adjoint, dépose le rapport des dépenses par rues et chemins pour l'année 2020. Un montant global de 94 687,83 \$ a été investi en travaux divers sur le réseau routier de la municipalité.

**PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE – ACQUISITION D’UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE  
– SOUMISSION AU MONTANT DE 38 083,39 \$ –**

**ACCEPTATION**

**RÉSOLUTION 2021-38**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de participer au développement des énergies vertes ;

ATTENDU le Fonds pour le développement durable de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU QUE ce Fonds permet l’achat d’un véhicule électrique à coût nul pour la Municipalité ;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d’obtenir un prix concurrentiel ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte la soumission de Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC Ltée au montant de 38 083,39 \$ afin d’acquérir une voiture électrique de marque Bolt.

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACQUISITION  
D’UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE –**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**RÉSOLUTION 2021-39**

ATTENDU la volonté de la Municipalité de participer au développement des énergies vertes ;

ATTENDU les montants accessibles dans le cadre du Fonds pour le développement durable administré par la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU la résolution 2021-38 acceptant la soumission au montant de 38 083,39 \$ de Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC Ltée ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Frédéric Villeneuve  
Et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord entame le processus de demande de subvention afin d’acquérir une voiture électrique, à coût nul pour la Municipalité, et ce, dans le cadre du Fonds pour le développement durable administré par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**ADOPTÉ**

**MRC DU FJORD DU SAGUENAY – RENOUELEMENT D’AUTORISATION DE CIRCULER EN TERRES  
PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES – CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRITS INC. –**

**ACCEPTATION**

**RÉSOLUTION 2021-40**

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay doit procéder au renouvellement de l’autorisation de circuler en terres publiques au Club de motoneige Caribou-Conscrits inc. ;

ATTENDU QUE cette entente est d’une durée de 10 ans ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir l’avis et les commentaires de la Municipalité concernant ladite entente ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord donne son accord en attestant de la conformité aux règlements municipaux pour les sentiers de motoneige du Club de motoneige Caribou-Conscrits inc.

**ADOPTÉ**

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY – AIDE FINANCIÈRE – 3<sup>e</sup> VERSEMENT AU MONTANT DE 600 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-41**

ATTENDU la nécessité pour la région du Saguenay d'offrir aux citoyens un service spécialisé en soins palliatifs ;

ATTENDU l'importance qu'accorde les membres du conseil municipal au fait d'offrir aux personnes en fin de vie et à leurs proches un lieu rempli de sérénité afin de leur permettre de profiter le plus possible du précieux temps qui leur reste ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au 3<sup>e</sup> et dernier versement d'une aide financière à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, et ce, au montant de 600 \$.

**ADOPTÉ**

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR INC. – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES SOUMISE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC –  
DEMANDE DE CONSULTATION  
RÉSOLUTION 2021-42**

ATTENDU la demande formulée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Association chasse et pêche Martin Pêcheur inc. visant une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au C28R3PL1A, Rang 2 à Sainte-Rose-du-Nord ;

ATTENDU l'obligation dévolue à la Commission, en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de toute demande de reconnaissance ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord dispose d'un délai de 90 jours de la demande d'opinion pour donner son avis à la Commission ;

ATTENDU QU'après analyse, la Municipalité considère que la demande ne rencontre pas les critères d'admissibilité et que rien ne justifie pour le moment l'acceptation d'une telle demande de reconnaissance ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Suzan Lecours  
Et résolu à l'unanimité



QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord informe la Commission municipale du Québec de son opposition quant à la demande formulée par l'organisme Association chasse et pêche Martin Pêcheur inc. d'être exempté de taxes pour l'immeuble situé au C28R3PL1A, Rang 2 à Sainte-Rose-du-Nord.

**ADOPTÉ**

**WSP – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 6 600 \$ – ÉTUDE DE CONCEPT – MUR DE SOUTÈNEMENT SITUÉ À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL – ACCEPTATION**

**RÉSOLUTION 2021-43**

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de poursuivre le développement et l'amélioration des structures d'accueil de la municipalité, notamment dans la zone du quai ;

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment d'accueil sur ladite zone ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une étude de concept qui validera la faisabilité d'un mur de soutènement en béton armé afin de soutenir les infrastructures de la route en montée et adossera le nouveau bâtiment à celle-ci ;

ATTENDU l'offre de service de la firme WSP en lien avec ledit projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre de service de WSP concernant la faisabilité d'un mur de soutènement situé à l'arrière du nouveau bâtiment d'accueil, et ce, au montant de 6 600 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES – LOT NO. 12-C – DEMANDE D'APPUI**

**RÉSOLUTION 2021-44**

ATTENDU la volonté des membres de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et du conseil municipal de mettre en valeur les abords du fjord du Saguenay ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un plan d'aménagement préliminaire provenant d'une firme d'expert-conseil en architecture et urbanisme ;

ATTENDU QUE la firme soumissionnaire Nvira a proposé une offre de services au montant de 17 830,75 \$ qui a été retenue par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord ;

ATTENDU QUE l'agente de développement sera responsable de la coordination du projet ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte d'appuyer ce projet dans le cadre des Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales en plus de contribuer financièrement pour un montant de 1 900 \$ audit projet.

**ADOPTÉ**

**TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – MANDAT D'ARPENTAGE –ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – LOT 6 289 594 –  
AUTORISATION  
RÉSOLUTION 2021-45**

ATTENDU la Demande en reconnaissance judiciaire d'un droit de propriété amendée déposée par madame Marjolaine Brassard en date du 29 avril 2019 concernant les lots 6 289 594 et 6 089 347 situés entre la rivière de la descente des femmes et le chemin du même nom dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et portant le numéro 150-17-003853-188 (ci-après « le Litige ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité est partie au Litige à titre de mise-en-cause ;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale déposée au bureau de la publicité des droits et en vigueur depuis le 6 mars 2020 a révélé que la propriété d'une partie du lot 8B du rang A du cadastre du Canton de Saint-Germains, Circonscription foncière de Chicoutimi, désigné comme le rénové 6 289 594 au cadastre du Québec dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord était dévolue aux héritiers et ayant cause de monsieur Pierre Lafond ;

ATTENDU QU'aux termes d'une déclaration de transmission publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro d'inscription 611 565 dans la circonscription foncière de Chicoutimi, madame France Lafond est identifiée comme l'une des héritières et ayants cause de monsieur Pierre Lafond ;

ATTENDU QU'aux termes d'un acte de partage et d'une rectification publiée au bureau de la publicité des droits sous les numéros d'inscription 611 564 et 614 122 dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et que suivant les considérations ci-dessus mentionnées, madame France Lafond est propriétaire du lot 6 289 594 ;

ATTENDU QUE Mme Lafond est disposée à céder à la Municipalité ladite parcelle de terrain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une description technique de ladite parcelle ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord mandate la firme Tremblay, Laliberté arpenteurs-géomètres afin de procéder à la description technique du terrain pour son acquisition.

**ADOPTÉ**

**TREMBLAY LALIBERTÉ ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – MANDAT D'ARPENTAGE – SESSION DE PARTIES DE LOTS – SECTEUR DU GRAND-LAC ET DE TABLEAU –  
AUTORISATION  
RÉSOLUTION 2021-46**

ATTENDU QUE l'ancien chemin de colonisation traversant le chemin du Grand-Lac jusqu'au Tableau n'est plus entretenu depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer une partie dudit chemin et de céder aux propriétaires contigus les parties de ce chemin ;

ATTENDU le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 916 du *Code civil du Québec* et 248 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate M. Jean-Sébastien Harvey de la firme Tremblay, Laliberté arpenteurs-géomètres pour la fermeture d'une partie du chemin de colonisation traversant le chemin du Grand-Lac jusqu'au Tableau.

**ADOPTÉ**

**ENGLOBE – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 4 415 \$ – RECOMMANDATIONS GÉOTECHNIQUES POUR LE BÂTIMENT D'ACCUEIL – STABILISATION DE LA BERGE – ACCEPTATION**

**RÉSOLUTION 2021-47**

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de poursuivre le développement et l'amélioration des structures d'accueil de la municipalité, notamment dans la zone du quai ;

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment d'accueil ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une étude géotechnique pour la réalisation de travaux correctifs afin de stabiliser la berge ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre de service d'Englobe concernant les recommandations géotechniques pour le bâtiment d'accueil, et ce, au montant de 4 415 \$.

**ADOPTÉ**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA DESCENTE-DES-FEMMES ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 2021-48**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée par la Municipalité dans le cadre de travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 février 2021 conformément à la loi ;

ATTENDU QUE six entreprises régionales ont déposé une soumission pour ledit projet de réfection ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord adjuge le contrat 2021-01 concernant les travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes à l'entreprise Excavation R. & R. inc., située au 3118, route Sainte-Geneviève, Canton-Tremblay (Québec) G7H 5B2, pour un montant de 410 737,40 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 février 2021.

QUE l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'approbation préalable du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**

**BALAYAGE DE LA RUE DU QUAI – CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
RÉSOLUTION 2021-49**

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre à la Municipalité le contrat de balayage de la rue du Quai ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports propose un montant de 2 200 \$ pour ledit contrat ;

ATTENDU QUE la Municipalité effectuera lesdits travaux au même moment que les autres rues de la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Suzan Lecours  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre du ministère des transports du Québec ;

QUE Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

**ADOPTÉ**

**MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE MARS, AVRIL ET MAI 2021 –  
NOMINATION  
RÉSOLUTION 2021-50**

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui permet de nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal nomme un maire suppléant différent par période de rotation de 3 mois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal procède à la nomination de la conseillère, Mme Suzan Lecours, à titre de mairesse suppléante pour les mois de mars, avril et mai 2021 ;

QUE la conseillère soit mandatée afin de remplacer le maire en cas d'absence de celui-ci aux séances de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**ADOPTÉ**

**FERME DE L'ANSE-AU-FOIN - ENTRETIEN D'HIVER DE CERTAINS CHEMINS – 4<sup>E</sup> VERSEMENT AU  
MONTANT DE 10 592,06 \$ -  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-51**

ATTENDU la nécessité de procéder au paiement du 4<sup>e</sup> versement du contrat 2018-2020 en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins de la municipalité par la Ferme de l'Anse-au-foin ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve  
Appuyé par Mme Suzan Lecours

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 4<sup>e</sup> et dernier versement du contrat en lien avec l'entretien d'hiver de certains chemins de la municipalité par la ferme de l'Anse-au-foin, et ce, au montant de 10 592,06 \$.

**ADOPTÉ**

**LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – 3<sup>E</sup> PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF –  
PROJET D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AU MONTANT DE 120 812,05 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-52**

ATTENDU les travaux en lien avec le projet d'un nouveau puits no. 3 ;

ATTENDU la nécessité de procéder au 3<sup>e</sup> paiement du décompte progressif aux Entreprises Rosario Martel inc. ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au 3<sup>e</sup> paiement du décompte progressif aux Entreprises Rosario Martel inc., et ce, au montant de 120 812,05 \$.

**ADOPTÉ**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE – ENTENTE EN MATIÈRE DE SERVICES D'INCENDIE –  
1<sup>ER</sup> VERSEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AU MONTANT DE 28 589 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-53**

ATTENDU l'entente entre les Municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Fulgence en matière d'incendie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au 1<sup>er</sup> versement de l'entente annuelle ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 1<sup>er</sup> versement de l'entente 2021 en matière d'incendie à la Municipalité de Saint-Fulgence, et ce, au montant de 14 294,50 \$.

**ADOPTÉ**

**WSP – HONORAIRES TOTALISANT 13 636,04 \$ -  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-54**

ATTENDU l'engagement de la société WSP en lien avec le projet des eaux usées ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn  
Appuyé par M. Claude Riverin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture intérimaire de la société WSP au montant de 13 636,04 \$.

**ADOPTÉ**

**ÉBÉNISTERIE MONTS VALIN ENR. – PAVILLON DE LA MONTAGNE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CUISINE AU MONTANT DE 6 570,83 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-55**

ATTENDU les nombreuses activités sociales qui se déroulent de façon périodique au Pavillon de la Montagne ;

ATTENDU les commentaires de certains utilisateurs du Pavillon quant au manque de fonctionnalité de la cuisine ;

ATTENDU la volonté des membres du conseil municipal de favoriser l'amélioration des services offerts à la population, notamment au Pavillon ;

ATTENDU les travaux effectués à la cuisine par l'ébénisterie Monts-Valin enr. ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture de l'ébénisterie Monts-Valin au montant de 6 570,83 \$.

**ADOPTÉ**

**FIRME CAÏN LAMARRE – HONORAIRES TOTALISANT 2 862,94 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-56**

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'être accompagnée dans l'exécution de certains dossiers par une ressource externe spécialisée en droit municipal ou autres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement des honoraires de la société d'avocats Caïn Lamarre au montant de 2 862,94 \$.

**ADOPTÉ**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE – SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES –  
ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU MONTANT DE 23 099,57 \$ –  
AUTORISATION DE PAIEMENT  
RÉSOLUTION 2021-57**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'équipements pour le service de protection des incendies, soient des appareils respiratoires ;

ATTENDU l'entente entre les Municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Fulgence en matière de protection des incendies ;

ATTENDU QU'en 2020, la MRC du Fjord-du-Saguenay a remis à la Municipalité la somme amassée au fonds incendie, soit 64 355,02 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser une partie de ce fonds ;

ATTENDU QUE ce montant fait partie du surplus accumulé de l'année 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Claude Riverin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement d'une partie de la facturation pour l'achat d'équipements en protection des incendies, soit 23 099,57 \$ et affecte le surplus accumulé au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - DÉPÔT**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de février 2021 est déposé au Conseil. Deux permis ont été émis.

#### **MONSIEUR OLIVIER HUDON – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM-21-01) – PROPRIÉTÉ SISE AU 330, RUE DU QUAI – ACCEPTATION RÉSOLUTION 2021-58**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Olivier Hudon concernant la propriété sise au 330 rue du Quai ;

ATTENDU QUE ladite demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 35.67 m<sup>2</sup> portant ainsi le total de superficie des bâtiments complémentaires à 178.30 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 249-2015 stipule à l'article 12.5.4 que ce total ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal qui est, dans le cas qui nous occupe, de 120 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le zonage de la propriété visée est commercial et habitation ;

ATTENDU QUE la Coopérative de travail Les Artisans de Fjord est spécialisée en charpenterie traditionnelle ;

ATTENDU QUE le centre d'opération de la Coopérative de travail Les Artisans de Fjord se situe au 330, rue du Quai;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté servirait à faire sécher le bois de menuiserie fine (bois d'ébénisterie);

ATTENDU QUE le bâtiment projeté aurait un rôle pour le développement économique de la transformation du bois en partenariat avec Les Artisans du Fjord;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté cacherait le mur de soutènement qui ne s'harmonise pas avec la maison;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté serait construit en charpente traditionnelle et s'harmoniserait avec la maison;

ATTENDU QUE l'abri sera fermé en planches;

ATTENDU QUE des avis ont été placés sur le babillard de l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte la demande de dérogation mineure DM-21-01.

**ADOPTÉ**

**MONSIEUR PATRICK PRÉVOST – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (UC-21-01) POUR  
HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ALTERNATIF –  
ACCEPTATION  
RÉSOLUTION 2021-59**

ATTENDU QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée par M. Patrick Prévost concernant la propriété sise au 1516, route de Tadoussac ;

ATTENDU la nature de la demande consiste en l'implantation d'une yourte comme usage d'hébergement touristique alternatif;

ATTENDU QUE les toilettes à incinération au gaz naturel ne sont plus autorisées au Québec selon la loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE le demandeur devra fournir avec sa demande de permis, une étude de caractérisation produite par un ingénieur ou un technologue (membre d'un ordre) pour déterminer le choix du système de traitement des eaux usées qui devra être construit pour un tel projet et ce, afin de respecter la loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 22, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées);

ATTENDU QUE la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat en lien avec un usage conditionnel est sujette à approbation par le conseil municipal selon les dispositions du règlement portant sur les usages conditionnels numéro 260-2015;

ATTENDU QUE le projet, tel que présenté, respecte tous les critères d'évaluation établis à l'article 4.2.3 du règlement 260-2015 portant sur les usages conditionnels;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin  
Appuyé par M. Michel Blackburn  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte la demande d'usage conditionnel UC-21-01 sous condition que le demandeur devra fournir avec sa demande de permis, une étude de caractérisation produite par un ingénieur ou un technologue (membre d'un ordre) pour déterminer le choix du système de traitement des eaux usées qui devra être construit pour un tel projet et ce, afin de



respecter la loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 22, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées).

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 249-2015 SUR LE ZONAGE EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 303-2020 –**

**ADOPTION**

**RÉSOLUTION 2021-60**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est régie par le *Code municipal* et le *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 249-2015 de Sainte-Rose-du-Nord est entré en vigueur le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. » chap..A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 303-2020 afin d'identifier le nouveau puits de captage P-3 pour en assurer la protection en vertu des articles afférents à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire ;

ATTENDU QUE la zone R69 compte un chenil depuis plusieurs années en complément à un établissement récréotouristique tandis que la zone AF45 qui est voisine de la zone R69 n'a jamais accueilli de chenil à l'intérieur de ses limites ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit des dispositions particulières pour les chenils afin d'assurer l'harmonie entre les usages dans les secteurs où ils peuvent être implantés ;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de renforcer les normes visant l'harmonie entre un usage de chenils et les terrains avoisinants (zone tampon) ;

ATTENDU QU'une disposition a été ajoutée au second projet afin d'exiger qu'au pourtour de l'enclos ou des limites du terrain où se localise le chenil, un écran tampon naturel soit aménagé ;

En conséquence,

Il est proposé par m. Frédéric Villeneuve  
Appuyé par Mme Annie Girard  
Et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 304-2020 modifiant le règlement 249-2015 sur le zonage en concordance avec le projet de règlement 303-2020 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 307-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS –**

**ADOPTION**

**RÉSOLUTION 2021-61**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11-001) ;

ATTENDU la nécessité de réviser la réglementation municipale au regard du traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit le règlement 282-2019 de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté par M. Laurent Thibeault, maire, lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Laurent Thibeault, maire, lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin  
Appuyé par Mme Suzan Lecours  
Et résolu à la majorité (deux conseillers ayant voté contre)

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord adopte le règlement 307-2021 concernant la rémunération des membres du Conseil.

**ADOPTÉ**

## **DIVERS**

*La Maison ISA*

### **LA MAISON ISA – CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DU SAGUENAY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉSOLUTION 2021-62**

ATTENDU la mission de La Maison ISA de venir en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant subi des agressions à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches ;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil de favoriser un environnement exempt de toutes formes de violence envers les femmes et adolescentes ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin  
Appuyé par Mme Suzan Lecours  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accorde une aide financière à La Maison ISA, et ce, au montant de 150 \$.

**ADOPTÉ**

*Problématique de chats errants*

### **PROBLÉMATIQUE DE CHATS ERRANTS – DÉMARCHES DE LA CITOYENNE MARIE BLACKBURN – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER RÉSOLUTION 2021-63**

ATTENDU les démarches déjà entreprises par une citoyenne de la municipalité, Mme Marie Blackburn, afin de tenter de solutionner la problématique de chats errants sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU les frais déjà engagés par Mme Blackburn concernant la relocalisation de certains chats errants ;

ATTENDU la volonté des membres du conseil municipal d'entreprendre des actions concrètes afin de régler la présente problématique ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin  
Appuyé par Mme Suzan Lecours

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord défraie une partie des coûts déjà engagés par Mme Marie Blackburn en octroyant une aide financière de 106,08 \$, ce qui représente les frais de déplacements de Mme Blackburn en lien avec la relocalisation de chats errants vers un refuge pour animaux situé à Alma.

**ADOPTÉ**

#### *Comité jeunesse*

Le conseiller, M. Claude Riverin, fait part aux membres du Conseil de la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de créer un comité jeunesse ayant pour objectif de favoriser l'implication des jeunes dans le développement de leur communauté. Cette initiative sera pilotée par l'agente de développement de la Municipalité, Mme Julie Desmeules, en collaboration avec des jeunes du milieu. M. Riverin demande ainsi le soutien de la Municipalité envers ce projet mobilisateur.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question des citoyens n'a été adressée à la Municipalité.

#### **SÉANCE –**

#### **LEVÉE**

#### **RESOLUTION 2021-64**

Il est proposé par M. Vallier Girard

Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord soit levée.

**ADOPTÉ**

La séance est levée à 20 h 40.